

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégué
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-5-1

Séance du vendredi 14 décembre
2018

POLITIQUE DE VALORISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLÈGES)

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission du Patrimoine Immobilier, des Actions et des Territoires lors de sa réunion du 30 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le rapport relatif à la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges) qui mobilisera (hors Maison de l'Alsace à Paris financière) des dépenses à hauteur de 17 973 915 € et générera des recettes d'un montant de 6 346 500 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges) :
 - En dépenses :
 - En fonctionnement : 10 392 060 € de crédits de paiement.
 - En investissement : 7 581 855 € de crédits de paiement et 5 497 100 € d'autorisations de programmes.
 - En recettes :
 - En fonctionnement : 1 638 500 € de crédits de paiement.
 - En investissement : 4 708 000 € de de crédits de paiement.
 - Au titre de l'opération financière Maison de l'Alsace à Paris, l'inscription de 1 500 000 € HT en dépenses et 1 800 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- ❖ Valide les opérations de travaux dans les bâtiments, retenues dans le cadre du Budget primitif 2019 et détaillées dans l'annexe 2 de la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.